



L'ÊTRE de

LEA 79

- avril 2015

*(In)justice
et éducation...*

20-23 août en Bourgogne

Je m'inscris

[Cliquer ICI](#)

LETTRE DE L'É.A. ('ÉDUCATION' AUTHENTIQUE)

Qui trop embrasse, mal éteint¹.

Cette « Lettre » n'a pas pour objet de convaincre et encore moins de « lutter » pour (ou contre) quoi que ce soit. Sa raison d'être est de partager, non d'avoir raison ou de « gagner ». La lire ne m'engage à rien. C'est juste une occasion de « considérer » des idées (d')autres, sans avoir à réagir : il n'y a, en effet, ni à approuver, ni à réfuter, ni à adhérer, ni à acheter, ni à appliquer... ni même à comprendre. Seulement à « considérer ».

Quatre grandes parties la composent :

- REFLETS : effets de la réflexion (miroir) d'une certaine lumière, d'un éclairage, d'une image – chatoiements, et effets de la réflexion (pensée) – organiser/effectuer, mais encore traduire dans les faits/*effectivation
- ACTES : décisions instantanées, ponctiformes et novatrices
- ÉCHOS : répétition –réélaboree – de ce que d'autres ont dit et qui résonne-raisonne en moi
- OUTRE : « de plus » et « réservoir pour la soif ».

[REFLETS]

Le droit à l'éducation ?

Les États reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation².

Les législateurs qui ont établi le droit à l'éducation étaient, sans doute, animés de bonnes intentions. Mais les lois sont des créations humaines ; elles portent donc les inconstances et les inconsistances de l'humaine condition.



Dans l'esprit des législateurs, l'éducation était, sans doute, quelque chose de « noble » qui devait mettre les enfants à l'abri de l'ignorance et de leur exploitation³. Pourtant, je peux concevoir des éducations (ou des formations)... à l'abrutissement, à torturer ou à tuer⁴. Un tel « droit à l'éducation » fait donc référence à une valeur morale positive mais sous-entendue et relative. Comment un (tel) jugement moral aurait-il sa place dans le droit ? Ces législateurs n'ont pas précisé le sens *juridique* de ce qu'ils entendaient par « éducation », ce qui laisse la place à toutes les variations culturelles. Ainsi, en France, il est reconnu que « frapper un animal, c'est de la cruauté ; frapper un homme, c'est un délit ; frapper un enfant, c'est de l'éducation⁵ ».

¹ Selon un pompier pyromane. Aussi : *Qui trop embrasse a mal aux reins ; Qui trop embrasse manque le train ; Qui croule en brasse mal aux reins.*

² Art. 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ratifiée par la France le 7 août 1990 et entrée en vigueur, en France, le 6 septembre 1990. Ce traité international (ratifié) prévaut sur toute disposition contraire de la loi française. Voir notamment : « Le droit de l'instruction en France », 2 p., sur education-authentique.org/index.php?page=les-documents-complementaires, réf LDI.

³ C'est faire porter subrepticement à l'éducation une responsabilité qui la dépasse. On pourrait viser et atteindre les mêmes buts autrement que par l'éducation. Quant à la question scolaire, elle n'est jamais qu'une « dimension particulière de la question sociale » (Pierre Merle, *L'Élève humilié*, PUF, p. 212). Cf. également : Bernard Charlot, *La Mystification pédagogique*, Payot.

⁴ De telles éducations existent déjà, d'ailleurs. Une éducation (racine *ducere*, conduire) ou une formation (donner une forme) est nécessairement une conduite ou une mise en forme vers « quelque chose ». C'est cette « chose » qui fait la valeur morale de l'éducation et non la « conduite » en elle-même... encore qu'il existe plusieurs manières de « conduire » (de pédagogies).

⁵ La France n'interdit pas la fessée, bien qu'elle ait pourtant signé la Charte européenne des droits sociaux qui l'interdit. En réponse au récent rappel du Conseil de l'Europe de bannir explicitement les châtiments corporels, un élu (Jean-Christophe Lagarde, président de l'UDI, France Inter, mardi 3 mars 2015) a rétorqué : « On va peut-être nous dire comment ranger les assiettes ! », comparant du même coup un enfant à des assiettes... Voir aussi, Alice Miller, *Libres de savoir*, Flammarion, et Olivier Maurel, *La Fessée*, La Plage (2015, réédition revue et augmentée).

Mais surtout, ce prétendu « droit à l'éducation » n'est qu'un vœu pieux, un principe moral, car nulle instance judiciaire n'est prévue pour, en cas d'infraction, établir les responsabilités, leur sanction, le contrôle de l'application des peines, etc.

D'autre part, s'il s'agit d'un droit, sur quoi se fonde-t-il ? Qui s'est arrogé le droit d'établir ce droit ? Certes, il ne s'agit que d'un droit et non d'une obligation : c'est à l'éduqué (et non à l'éducateur) d'en exiger, ou pas, son plein exercice. Mais alors pourquoi ne pas imposer, tout aussi bien, au nom de la liberté de choix de chacun, un droit à être torturé, à être emprisonné, à être disséqué... puisque personne n'est obligé d'y faire droit tant qu'aucun intéressé n'en fait la demande. S'agirait-il, en fait, de protéger surtout le seul droit d'éduquer ?

Car l'éducation ou la formation n'existe qu'avec un éducateur-formateur *et* un éduqué-formé (un seul des deux pôles ne suffit pas). Le « droit à l'éducation » instaure donc subrepticement un corollaire : un nouveau « droit à éduquer », à former. Ici aussi, au nom de qui, ce « droit à éduquer » ? Au nom de quoi ?...

Enfin, la justice elle-même est faite d'approximations et d'incohérences. Ainsi, après avoir établi ce **droit** à l'éducation, la CIDE enchaîne « naturellement » par « *Les États rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous* » (sic). De même, la loi française pose expressément un **droit** à l'éducation – et même un droit à l'instruction⁶ – mais stipule parallèlement que « *L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six ans et seize ans* » (Art. L. 131-1 du Code de l'éducation). Ainsi, la loi elle-même confond non seulement un *droit* avec un *devoir*⁷, mais également *éducation* avec *instruction* ou *scolarisation*.

De plus, la justice est rendue par des humains, sujets à des émotions, ce qui rend son administration aléatoire et injuste parfois⁸. Nous savons bien que le pouvoir corrompt – fût-ce le pouvoir judiciaire.

L'institution d'un droit à l'éducation entraîne une juridisation – voire une judiciarisation – de l'éducation : des lois, un code ... pour organiser les relations entre jeunes et adultes ; le droit à l'éducation devient un droit DE l'éducation encombre encore davantage les tribunaux. Le recours au droit signe l'échec des relations justes, en bonne entente – sans que ce recours au droit n'améliore, pour autant, l'état de ces relations⁹. Et l'on sait bien que les sanctions, intrinsèques à la notion de droit, n'ont jamais amélioré significativement les situations (ni amendé les coupables, ni dissuadé les délinquants).

Reconnaissons toutefois que la loi peut parfois influencer, par la suite, sur les mentalités et les mœurs – ainsi la loi sur l'avortement ou sur la peine de mort... Ces lois résultèrent de mouvements pour l'avortement ou pour l'abolition de la peine de mort.

Il existe bien un mouvement pour l'abolition de l'école¹⁰, voire pour l'abolition de l'enfance¹¹.

À quand un mouvement pour l'abolition de l'éducation ?

De toutes les éducations¹² – même de l'éducation canine !

Jean-Pierre Lepri

☀ **Hitler et la déscolarisation** : <https://youtu.be/iKdnaWcQd-U>
Une parodie de 3min 49, par descolarisation.org, à ne pas manquer



☀ **Droit et (in)justice en éducation** seront approfondis du **20 au 23 août** 2015, lors de la 8^e Rencontre annuelle du CREA, à 71250 Cluny : education-authentique.org/index.php?page=rencontre-annuelle

[ACTES]

N'oublie pas de vivre !¹³

*Je ne juge pas les hommes d'après leurs opinions,
mais d'après ce que leurs opinions font d'eux.*

Georg Christoph Lichtenberg

⁶ « *Le droit à l'éducation est garanti à chacun* » (Art. L111-1 du Code de l'éducation). « *Le droit de l'enfant à l'instruction a pour objet...* » (Art. L131-1-1 du Code de l'éducation).

⁷ Comme dans le témoignage de cet élève : « *J'ai le droit de travailler, d'aller aux toilettes mais pas pendant qu'on travaille ; on a le droit d'écouter...* » (Pierre Merle, *op. cit.*, p. 99).

⁸ Ainsi Michel Louis Blanc, président de chambre à la Cour d'appel d'Orléans écrit, dans l'attendu de son ordonnance du 14 janvier 2014 : « *La scolarité est obligatoire en France* » (sic) ! Mais les responsables politiques ne sont pas en reste : <http://pousse-toidemonsoleil.eklablog.com/ils-sont-perces-a-jour-c25990730>. Et, d'autre part, La Fontaine notait déjà : « *Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blancs ou noirs* ».

⁹ Aucune loi n'a supprimé les exactions, les guerres, les pollutions, les meurtres...

¹⁰ <http://descolarisation.org>

¹¹ Shulamith Firestone, *Pour l'abolition de l'enfance*. Livre à lire et à télécharger gratuitement notamment sur education-authentique.org/index.php?page=les-documents-complementaires, réf : FAE.

¹² Sur les méfaits « congénitaux » de toute éducation, voir notre *La Fin de l'éducation ?*, éd l'Instant Présent, editions-instant-present.com/la-fin-de-l-education-commencements...-p-55.html

¹³ Goethe.

1. Les prochains rendez-vous du CREA

☀ **17-19 avril** : **Mieux me connaître...** Deuxième réunion du cycle **T-vie** de 4 week-ends annuels.

Dernière chance d'intégrer encore ce groupe : education-authentique.org/uploads/PDF_DIV/T-vie_15-PresentationD.pdf

☀ (In)justice et éducation, du **20 au 23 août** en Bourgogne, education-authentique.org/index.php?page=rencontre-annuelle

☀ Deux **nouvelles vidéos** en ligne : **Frontières et limites**, 9 min10 : <http://youtu.be/dWxAOtv3558>

Les limites en question(s), 5 min 13 : <http://youtu.be/nlDQIWeD0v0>

2. De l'éducation

☀ L'école devrait donner avant tout le sens de la discipline et de l'effort : 64 %

L'école devrait former avant tout des gens à l'esprit éveillé et critique : 35 %

Ne se prononcent pas : 1 % (opinionway-cevipof / fév. 2015 : <http://opinionlab.opinion-way.com/opinionlab/779/575/2015.html>)

☀ **Apprendre sous surveillance ?** 4 min 15 : <http://youtu.be/FuuIgPyurig>

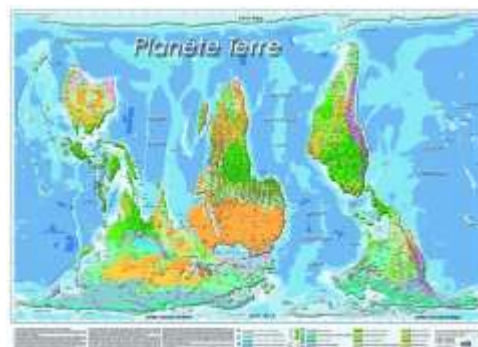
☀ **Contre la violence ordinaire en éducation** (et non contre la violence de l'éducation), un documentaire de 1h 08, *Si j'aurais su... je serais né en Suède*, <http://www.oveo.org/si-jaurais-su-je-serais-ne-en-suede/>

☀ Olivier Maurel, *Vingt siècles de maltraitance chrétienne des enfants*, <http://Oliviermaurel.free.fr/>

☀ Marshall Rosenberg, *Enseigner avec bienveillance*, Jouvence

☀ Le premier *Global Teacher Prize* – qui se voudrait un **Prix Nobel des enseignants** – a été décerné à Nancie Atwell. Ses élèves lisent 40 livres dans l'année, en moyenne. Selon elle, son école est un « atelier de livres et de mots ». La performance de ses élèves en langue anglaise est, paraît-il, bonne, ainsi que dans les autres disciplines (rien d'étonnant vu tout ce qu'ils lisent !) : <http://www.globalteacherprize.org/fr/>

☀ « Professeur pourrait signifier, par sa construction, "fesser devant", ou "fesser en avant de"... Professeur, voudrait donc dire : fesseur devant... la société, la Cité... Le préfixe laisserait entendre aussi qu'il est "pour", "favorable" aux fesseurs et au fait de fesser ! » Sylvain Rochex, <http://www.descolarisation.org/index.php/documents/1000-citations-contre-l-ecole>



3. Du reste du monde

Changer de direction ou pas ? : *La révolution des crabes*, 5 min, <http://youtu.be/DdLehwjV4pc>

Un planisphère alternatif : <http://les-volets-jaunes.org/pre-commande-planisphere/> →

[ÉCHOS]

Le pédagogue et les aigles

Il faut tout un village pour élever un enfant

Proverbe africain

Le pédagogue avait minutieusement préparé ses méthodes ; il avait établi scientifiquement, disait-il, l'escalier qui doit permettre d'accéder aux divers étages de la connaissance ; il avait mesuré expérimentalement la hauteur des marches pour l'adapter aux possibilités normales des jambes enfantines ; il avait ménagé çà et là un palier commode pour reprendre le souffle, et la rampe bienveillante soutenait les débutants.

Et il pestait, le pédagogue, non pas contre l'escalier qui était évidemment conçu et construit avec science et méthode, mais contre les enfants qui semblaient insensibles à sa sollicitude.

Il pestait parce que tout se passait normalement quand il était là à surveiller la montée méthodique de l'escalier, marche à marche, en soufflant aux paliers et en tenant la rampe. Mais s'il s'absentait un instant, quel désastre et quel désordre ! Seuls continuaient à monter méthodiquement, marche à marche, en tenant la rampe et en soufflant aux paliers, les individus que l'école avait suffisamment marqués de son autorité.

La bande des enfants reprenait ses instincts et retrouvait ses besoins. Il y avait ceux — et ils étaient ta majorité — pour qui l'escalier était trop dépourvu d'aventures et d'attrait, et qui, contournant la maison, s'agrippant aux gouttières, enjambant les balustrades, parvenaient au sommet en un temps record, bien mieux et plus vite que par l'escalier soi-disant méthodique, et, une fois là-haut, ils descendaient sur la rampe en toboggan... pour recommencer cette ascension passionnante.

Le pédagogue fait la chasse aux individus qui s'obstinent à ne pas monter par les voies qu'il estime normales. S'est-il demandé s'il n'y aurait pas d'autres voies plus rapides et plus salutaires procédant par sauts et enjambées ; s'il n'y aurait pas, selon l'image de Victor Hugo, des aigles qui ne montent pas l'escalier ?

Célestin Freinet, juillet 1951, http://www.icem-freinet.net/~idem68//415_10.pdf

[OUTRE]

Le sens

L'erreur agite ; la vérité repose.

Joseph Joubert

Ce dont l'être humain a d'abord besoin, c'est de la tension constitutive inhérente à une direction donnée. Freud a écrit que « *les hommes restent forts aussi longtemps qu'ils vivent pour une idée forte* ».

Cela a été amplement vérifié dans les camps de prisonniers de guerre, au Japon, en Corée du Nord (Nardini, 1952 et Lifton, 1954) aussi bien que dans les camps de concentration.

Sans une « idée forte » (selon les termes de Freud), ou sans un idéal solide, l'existence est vouée à l'échec. Einstein disait : « *L'homme qui considère que sa vie est dépourvue de sens non seulement est malheureux, mais, de plus, sa vie n'a aucune saveur.* »

Etre humain signifie être en face d'un sens à accomplir et de valeurs à réaliser. Cela signifie vivre dans le champ de tensions bipolarisé qui existe entre la réalité et les idéaux à matérialiser. L'être humain vit d'idéaux et de valeurs.

La situation sociale et la volonté de puissance, comme le principe de plaisir, sont de simples dérivatifs de la principale préoccupation humaine, c'est-à-dire, de simples dérivatifs de la volonté de sens. Ce que j'appelle ici volonté de sens peut être défini comme l'effort humain fondamental pour trouver un sens à sa vie en atteignant un objectif.

Tout comme le bonheur, l'accomplissement de soi n'est qu'un effet, l'effet consécutif à la réalisation d'un sens. C'est seulement où l'être humain trouve un sens à sa vie qu'il s'accomplit. Mais s'il cherche à s'accomplir au lieu de trouver un sens à sa vie, la recherche de l'accomplissement perd aussitôt sa raison d'être.

Hillel disait : « *Si je ne le fais pas, qui le fera ? Et si je ne le fais pas maintenant, quand le ferai-je ? Mais si je le fais seulement pour moi, que suis-je ?* »

Pour parler comme Augustin, l'être humain est sans repos tant qu'il n'a pas trouvé un sens à sa vie, ni atteint un objectif.

Extrait de Viktor Frankl, *Nos raisons de vivre*, Inter-éditions.

Davantage d'extraits : education-authentique.org/index.php?page=les-documents-complementaires, réf : FRV, 8 p.

* Demande de document au CREA : *par mél* à appvie-crea@yahoo.fr, indiquer la (ou les) référence(s) en *objet* (n'envoyer qu'un seul mél avec l'ensemble des références) ; *par La Poste* à CREA, F-71300 MARY, indiquer la (ou les) référence(s), l'adresse du demandeur, avec 1 timbre pour chaque 4 pages (ou fraction). La liste des documents : *LDC*, 3 p.

Lettre du CREA (Cercle de Réflexion pour une 'Éducation' Authentique). Le CREA n'est inféodé à aucun parti, religion, philosophie, gourou, gouvernement, O.N.G. ... même s'il se peut que ses idées ou ses actes coïncident ponctuellement avec certains des leurs. Le CREA ne vend rien, ne demande aucune adhésion, signature, approbation, engagement...

Pour participer à ce cercle et recevoir la Lettre, j'envoie d'abord un message vide à appvie-crea-subscribe@yahoogroupes.fr, puis je réponds au message que le serveur renvoie immédiatement après la demande d'inscription, pour reconfirmer : je suis alors inscrit sur la liste et le serveur me le confirme.

Il s'agit d'une liste de DIFFUSION et non de DISCUSSION : en m'y inscrivant, je ne reçois QUE la « Lettre » ou un message, une fois par mois.

À toute heure, je peux en sortir : j'envoie simplement un message vide à appvie-crea-unsubscribe@yahoogroupes.fr : je suis alors retiré de la liste.

CopyLeft : La diffusion, la traduction ou la reproduction, sans but lucratif, de tout ou partie de cette Lettre est **encouragée**, avec mention de la source : CREA, F-71300 MARY, education-authentique.org

Anciennes « Lettres » et plus de précisions sur : www.education-authentique.org



Auteur inconnu (internet)
Communiqué par Armelle